

Chef de service
Pr François Paraf
Tél. : 05 55 05 80 73
francois.paraf@chu-limoges.fr

Praticien hospitalier
Dr Sophie Martin-Dupont
Tél. : 05 55 05 80 72
sophie.martin-dupont@chu-limoges.fr

Cadre supérieur de santé
Sandra Juge
Tél. : 05 55 05 66 34
sandra.juge@chu-limoges.fr

Cadre de santé
Annabelle Couffy
Tél. : 05 55 05 86 38
annabelle.couffy@chu-limoges.fr

Secrétariat
Nadine Froidefond
Tél. : 05 55 05 63 62
nadine.froidefond@chu-limoges.fr

Service mortuaire
Tél. : 05 55 05 67 10
Fax : 05 55 05 67 15

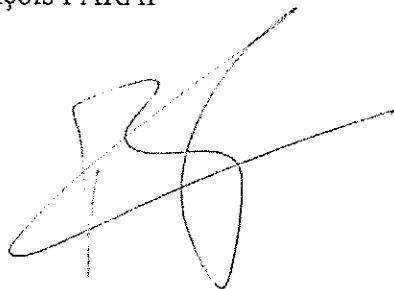
Je soussigné, Professeur François PARAF, donne mon accord pour participer aux enseignements

- de la capacité de pratiques médico-judiciaires
- de la capacité de médecine pénitentiaire

dans le cadre du renouvellement de l'habilitation de ces enseignements dans l'interrégion Sud-Ouest regroupant les UFR de médecine de Bordeaux, Limoges et Toulouse.

Limoges, le 16 mars 2011

Pr François PARAF



DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE DE MEDECINE PENITENTIAIRE

I UNIVERSITES

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES

Bordeaux : UFR médecine

Toulouse : UFR médecine

II AVIS

1°) des conseils d'UFR

2°) du Président de l'Université

3°) du Conseil des études et de la vie universitaire

4°) du Conseil d'administration

III NOM ET QUALIFICATION DU COORDONATEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Pr Norbert TELMON, professeur de médecine légale et droit de la santé, service de médecine légale, Université Paul Sabatier, Toulouse 3, 05 61 32 30 70, fax 05 61 32 31 87 email telmon.n@chu-toulouse.fr

IV JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Former les médecins qui auront à exercer des soins somatiques et psychiatriques à des personnes privées de liberté (établissement pénitentiaires et centre de rétention).

Asseoir les connaissances pratiques du milieu carcéral des praticiens en place au sein des UCSA sur les bases théoriques, médicales et réglementaires.

Renouvellement de l'autorisation précédente

V NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

8 candidats au total pour les 3 facultés (Bordeaux, Limoges, Toulouse) en fonction de objectifs pédagogiques retenus et des terrains de stage.

VI ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

100 heures divisées en 4 parties

L'administration pénitentiaire

1 - Organisation de la justice pénale

1) Organisation de la justice pénale.

2 - Organisation de l'administration pénitentiaire

2) Les structures : historique, les différents établissements pénitentiaires (maison d'arrêt, centre pénitentiaire, centre de détention, centrale, centres de semi-liberté, centre national d'observation,

service pénitentiaire d'insertion et de probation...);

3) Les détenus (prévenus, condamnés, primaires, les étrangers...), les mesures d'individualisation de la peine ;

4) La sécurité en milieu pénitentiaire : architecture, autorisation d'accès, incidents graves, isolement... ;

5) Les personnels de l'administration pénitentiaire ;

6) La personne détenue : organisation de la vie en prison, le règlement intérieur ;

7) La discipline ;

8) Les intervenants extérieurs (visiteurs, associations...) ;

9) L'accession aux produits extérieurs par les détenus ;

10) Le travail en milieu pénitentiaire : type de travaux proposés, le statut du détenu travailleur.

L'organisation et les particularités de la médecine somatique

3 - Organisation de la médecine somatique aux personnes privées de liberté

11) La loi de 1994 ;

12) Les soignants : unités de consultations et de soins ambulatoires, centres de dépistage anonyme et gratuit, le CISH, les intervenants spécialisés ;

13) L'hôpital : transfert, admission, escortes, surveillance, les unités d'hospitalisation et de soins interrégionales, les services de suite et de réadaptation fonctionnelle ;

14) Les médicaments en prison, les pharmacies à usage intérieur ;

15) L'hygiène et la médecine du travail en milieu pénitentiaire ;

16) Les visites médicales obligatoires dans les quartiers ;

17) L'organisation de la continuité des soins : urgences.

4 - Épidémiologie et éducation sanitaire

18) Épidémiologie ;

19) Prévention et éducation sanitaire : technique, partenariat, actions d'éducation pour la santé.

5 - Particularités de certaines catégories de détenus (femmes, mineurs, handicapés)

20) La population carcérale féminine (interruption volontaire de grossesse, suivi de la grossesse, suivi des nourrissons jusqu'à 18 mois) ;

21) Les mineurs ;

22) Le handicap en prison : déambulation, appareillage, la perte d'autonomie du sujet âgé.

6 - Particularités carcérales de certaines pathologies

23) Répercussions somatiques des conduites addictives ;

24) Les soins dentaires ;

25) Les particularités carcérales des pathologies infectieuses (VIH, tuberculose...) et les vaccinations ;

26) Les particularités dermatologiques : vénéréologie, parasitoses, psoriasis, hygiène, tatouages ;

27) La pathologie gastro-entérologique en prison : hépatites, colopathie, ulcère gastro-duodéal, la proctologie ;

28) Les problèmes nutritionnels, les régimes alimentaires, le suivi du diabétique ;

29) Les pathologies liées au milieu carcéral : automutilation, simulation, ingestion de corps étrangers, les grèves de la faim et de la soif (suivi somatique, problèmes médico-légaux), les intoxications

aiguës ;

30) Les pathologies ophtalmologiques spécifiques (troubles de l'accommodation...).

L'organisation et les particularités de la psychiatrie

7 - Troubles mentaux et milieu carcéral (épidémiologie, historique)

31) Épidémiologie des troubles mentaux en milieu carcéral, santé mentale et environnement carcéral ;

32) Historique des liens entre psychiatrie, justice et criminologie.

8 - Organisation des soins psychiatriques

33) Les unités pour malades difficiles, soins psychiatriques en milieu pénitentiaire (unités de consultation et de soins ambulatoires, services médico-psychologiques régionaux, centres spécialisés pour toxicomanes) ;

34) Modalités de soins psychiatriques en milieu pénitentiaire (consultations psychiatriques ambulatoires, hospitalisations, unités pour malades difficiles) ;

35) L'hospitalisation sans consentement (art. D. 398 du code de procédure pénale et art. 122.1 du code pénal.)

9 - Particularités des troubles mentaux et de leur prise en charge en milieu carcéral

36) Les spécificités des troubles mentaux en milieu carcéral ;

37) Le choc de l'incarcération ;

38) Les passages à l'acte auto-agressif (auto-mutilations, suicide) et hétéro-agressif et leur prévention ;

39) Les conduites addictives ;

40) Les auteurs d'infraction à caractère sexuel.

Droit, déontologie et éthique

10 - Le secret professionnel et les relations avec les différents intervenants en milieu pénitentiaire

41) Le secret professionnel ;

42) Les relations avec : les intervenants judiciaires : le juge d'instruction, le JAP, le Parquet, l'avocat, le service d'insertion et de probation, le médecin-inspecteur de la DDASS ;

43) Le dossier médical, les certificats médicaux, l'informatisation, la télétransmission ;

44) Les procédures d'expertise en milieu carcéral.

11 - La responsabilité, l'éthique et la déontologie en milieu pénitentiaire

45) La responsabilité du médecin pénitentiaire et la gestion des plaintes ;

46) Éthique et déontologie en milieu carcéral ;

47) La réglementation européenne et ses conséquences.

12 - Problèmes spécifiques posés par les dégradations de l'état de santé et les décès en milieu carcéral

48) État de santé et aménagement de la peine ;

49) Les décès en milieu carcéral (conduite à tenir, problèmes médico-légaux...).

*Enseignants hospitalo-universitaires des Universités de Bordeaux, Limoges et Toulouse

Pr Daniel ROUGE	Professeur de Médecine Légale Chef de Service de Médecine Légale CHU de Toulouse
Pr Norbert TELMON	Professeur de Médecine Légale, Praticien hospitalier en médecine légale, Unité médico-judiciaire CHU Toulouse Expert près la Cour d'Appel de Toulouse
Pr François PARAF	Professeur de Médecine Légale Chef de service de médecine légale CHU de Limoges Expert près la Cour d'Appel de Limoges
Dr Sophie MARTIN-DUPONT	Médecin légiste, praticien hospitalier, Service de Médecine Légale , CHU Dupuytren Expert près la Cour d'Appel de Bordeaux
Dr P.A. DELPLA	Maitre de Conférences des Universités, Praticien hospitalier, Université de Toulouse, Expert près la Cour d'Appel de Toulouse
Pr Sophie GROMB-MONNOYEUR	Professeur de Médecine Légale Chef de Service de Médecine Légale CHU de Bordeaux Expert près la Cour de Cassation

VII SERVICES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE

UCSA Maison d'Arrêt de Seysses
UCSA Centre de Détention de Muret
Centre de Rétenion Administrative de Toulouse
UCSA de Gradignan
UCSA Maison d'Arrêt de limoges
UCSA Centre de Détention d'Uzerche

VIII MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

- 1) Examen probatoire préalable à l'inscription
Entretien de motivation
- 2) Modalités de validation des enseignements
Validation des acquis : écrit sur 20 (inter-régional)
Présentation d'un mémoire sur 20
- 3) Modalités de validation des stages

Stages d'au moins 200 heures effectuées dans les UCSA .